

**Quinzième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
(21 janvier – 1 février 2013) – Examen de la France**

Intervention de l'Autriche

21 janvier 2013

L'Autriche remercie S.E. et la délégation française pour la présentation de son rapport national.

Nous saluons les importants progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du premier cycle de l'EPU. Nous saluons en particulier la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ainsi que la reconnaissance des langues régionales comme patrimoine par la réforme constitutionnelle de 2008.

En ce qui concerne les droits des personnes appartenant à des minorités, l'Autriche salue les efforts de la France pour améliorer leur situation. Nous restons cependant préoccupés concernant la prise en compte des Roms dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du secteur social.

L'Autriche souhaiterait adresser les questions suivantes à la délégation française :

Le Comité contre la torture a souligné que la question du traitement des détenus ainsi que celle de la surpopulation carcérale restent préoccupantes. Quelles mesures la France envisage-t-elle pour remédier à cette situation?

Nous serions reconnaissants à la France de recevoir des informations sur son intention de signer le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications.

Nous souhaiterions également connaître les efforts entrepris en vue d'une ratification de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique adoptée en 2011 par le Conseil de l'Europe. A cet égard, l'Autriche serait très intéressée d'échanger avec les autorités françaises sur le travail effectué par l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

L'Autriche souhaiterait formuler les recommandations suivantes:

- Continuer de mettre en œuvre des mesures alternatives à l'emprisonnement et portant sur la réduction de la surpopulation carcérale.
- Poursuivre les efforts dans la lutte contre la discrimination contre les Roms.
- Ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie vivement.